

# Territoires

lettre d'information  
du SCOTERS

- sommaire**
- > zoom sur ... Modification n°2
  - > focus ... Energie dans le SCOTERS
  - > vite dit ... L'actualité en bref...
  - > agenda ... Rendez-vous à ne pas manquer...

## zoom sur



### Modification n°2 du SCOTERS

En 2012, au regard de l'analyse des résultats de l'application du SCOTERS, 6 ans après son approbation, comme en dispose la loi dite Grenelle II, le comité syndical a constaté la validité du projet de territoire et la nécessité d'une mise à niveau avec les exigences de cette même loi, notamment en matière de foncier. Aussi, les élus ont engagé la modification n°2 du SCOTERS visant à introduire des objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière, à compléter l'armature urbaine du territoire pour permettre une meilleure prise en compte du fonctionnement des bassins de vie et les logiques de proximité aux points de transports en commun structurants et aux commerces et services du quotidien, à préciser l'orientation sur la protection des coteaux viticoles ainsi qu'à mettre à jour le périmètre du SCOTERS suite à la sortie de la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale du Bas-Rhin.

Dans la foulée de l'approbation à l'unanimité de cette modification n°2 du SCOTERS le 22 octobre 2013, le syndicat a entamé la mise en oeuvre du dispositif de suivi et d'évaluation de la consommation foncière, imaginé par le groupe de travail. L'objectif est d'établir, chaque année, un point d'étape et un débat avec les intercommunalités du SCOTERS pour les associer à la mise en oeuvre et au suivi du document. Pour cela, le syndicat mixte s'est engagé à fournir un cadre de référence avec la mise en place d'une carte d'identité intercommunale, mise à jour chaque année. Ce dispositif initial est complété par un dispositif de collecte d'informations sous la forme d'une grille d'analyse et de suivi des projets accessible sur le Net et renseignée par les mairies. L'objectif est de faire remonter, depuis le niveau communal, les informations essentielles recueillies à l'occasion de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ces rencontres intercommunales ont débuté en octobre dernier et s'échelonnent jusqu'au mois de décembre 2013.

[En savoir + ici](#)

## focus

### Quelle place pour l'énergie dans le SCOTERS ?

Avec son organisation urbaine, l'articulation de l'urbanisation et des transports en commun, le renouvellement urbain et la densification, le SCOTERS n'intègre qu'en partie la dimension énergétique. Pourtant, au regard de la loi ENE, cette thématique doit être approfondie dans un SCoT. Sur le territoire du SCOTERS, il s'agit d'élaborer une stratégie en matière d'énergie, globale et territorialisée, qui construise des solidarités et des complémentarités. De quelles ressources en énergies renouvelables dispose notre territoire ? Quelle organisation de la distribution ? Comment renforcer les économies d'énergie ? Quels acteurs, pour quelles actions ? Quels enjeux économiques ? Quels enjeux pour notre société ? ...

Cette réflexion va s'organiser en deux temps. D'abord, il s'agira de créer une culture commune qui permette de clarifier pour les élus et les techniciens des territoires du SCOTERS, les enjeux, les leviers d'actions, les jeux d'acteurs.

Ensuite, il s'agira d'explorer différents champs susceptibles de concrétiser cette thématique à travers des orientations dans le SCOTERS : ressources, réseaux, bâtiments, modèle économique, interface citoyens et autres acteurs...mais au-delà de la planification, c'est de la gouvernance de l'énergie qu'il s'agira.



### SRCE\* : l'avis du syndicat mixte

Avant de produire son avis sur le SRCE à l'occasion du Comité syndical du 22 octobre, le syndicat mixte a souhaité ouvrir, avec les représentants de l'Etat et de la Région, un débat sur le fond de ce projet qui suscite de nombreuses interrogations quant à sa force réglementaire sur les documents et projets d'urbanisme, à sa prise en charge, à son financement et à la gouvernance de sa mise en oeuvre...

Les élus du SCOTERS, bien que convaincus de l'importance du SRCE dans les dispositifs de préservation de la richesse écologique régionale et bien qu'ils en partagent, au niveau du principe, les enjeux et les objectifs, souhaitent que ce projet évolue pour ne pas rester quasi exclusivement sur le champ réglementaire et juridique de la planification. Aussi, ils demandent expressément que l'ensemble des réserves qu'ils ont exprimées soit levé avant l'approbation du document. Il s'agit de souligner plus fortement le caractère incitatif du SRCE, de représenter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques au niveau des principes, de préciser et d'affiner la notion de réservoir, de revisiter la représentation des différents corridors, de mieux prendre en compte les dynamiques et composantes sociales/économiques/environnementales, de préciser le projet quant aux opérations concrètes et de mise en oeuvre des principes du SRCE, d'améliorer le lien avec les acteurs de terrain...

\*Schéma Régional de Cohérence Ecologique



[En savoir +](#)

## vite dit

### CHANTIERS

#### Où en est le DAC ?

Le Document d'Aménagement Commercial a été rendu obligatoire pour les SCoT par la loi ENE de juillet 2010. Dès 2011, le Syndicat mixte a mis en place un groupe de travail composé d'élus et de techniciens acteurs de l'aménagement commercial et animé par Jean-Marc Willer. L'objectif était d'élaborer une stratégie commerciale pour l'ensemble du territoire du SCOTERS.

Le projet de DAC a fait l'objet d'une vaste concertation et alors qu'il est stabilisé, les communautés de communes membres du SCOTERS sont sollicitées pour rendre un avis avant la fin de l'année. Les délibérations viendront ainsi conclure le travail sur l'ambition commerciale du SCOTERS et permettront, au prochain Bureau, après mars 2014, de poursuivre ce projet en organisant sa mise à l'enquête publique de la modification n°3 du SCoT.

[En savoir +](#)

#### Protection du Grand hamster d'Alsace

L'action contentieuse du syndicat mixte à l'encontre des deux arrêtés ministériels (6 août et 31 octobre 2012) court toujours puisque l'Etat n'a pas fourni de mémoire en réponse. Cependant, les services de la DREAL ont entendu la demande d'un bilan intermédiaire et ont organisé une première réunion d'échange le 27 septembre. C'est sur la base d'un travail de concertation que le syndicat mixte a exposé des demandes concrètes de correction du périmètre (Briqueterie d'Achenheim, ZAC d'Ittenheim), et d'amélioration de fond notamment sur le caractère évolutif du dispositif (600 m et validité des comptages). La question de la gouvernance a été débattue. Ces demandes ont été accueillies de façon ouverte et constructive, le syndicat reste toutefois en attente d'une confirmation de cette ouverture (compte rendu, retour des ministères).

## agenda/rendez-vous

### Novembre

Dimension ville et territoires n°68 «Une stratégie énergétique pour le SCOTERS».

Jeudi 28 novembre

Colloque MédiaDroit «Les

enjeux des mutations urbaines» .

[En savoir +](#)

Jeudi 5 décembre

Comité syndical à 14h30 salon carré au centre administratif

de la CUS.

Octobre-Décembre

Rencontres intercommunales du foncier

[En savoir +](#)

Retrouvez toutes les infos sur [WWW.SCOTERS.ORG](http://WWW.SCOTERS.ORG)

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE STRASBOURG

